
Ville de Trois-Rivières

Compilation administrative en vigueur depuis le 10 février 2021

Règlement établissant le Programme de « Restauration du patrimoine immobilier » (2020, chapitre 26)

CHAPITRE I DISPOSITIONS GÉNÉRALES

1. Le Programme de « Restauration du patrimoine immobilier » ci-après appelé « Programme » vise à octroyer des subventions aux propriétaires privés d'immeubles patrimoniaux qui font l'objet d'un statut juridique attribué en vertu de la *Loi sur le patrimoine culturel (RLRQ., c. P-9.002)* et ceux de valeur supérieure situés dans les secteurs PIIA, pour effectuer des travaux de restauration et des interventions d'acquisition de connaissance en lien avec ces travaux.

Les travaux de restauration doivent avoir pour objet de conserver et de mettre en valeur les caractéristiques architecturales propres à l'immeuble et à sa typologie d'appartenance et doivent se baser sur une connaissance historique de sa construction et de ses particularités et utiliser des techniques et des matériaux conformes à leur époque de construction.

2020, c. 152, a. 1.

2. Le Programme ne s'applique pas à :

1° un bâtiment situé sur un terrain sur lequel une réserve pour fins publiques est établie ou pour lequel des procédures en expropriation ont été entreprises;

2° un bâtiment qui a fait l'objet d'une demande d'aide approuvée en vertu du présent Programme et qui a été annulée au cours des 12 mois qui précèdent la date de la nouvelle demande d'aide, en raison du défaut du propriétaire de respecter l'une des conditions de l'octroi de la subvention, à moins que cette nouvelle demande ne soit faite par un nouveau propriétaire;

3° un bâtiment occupé ou destiné à être occupé exclusivement par un établissement visé par la *Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ., c. S-4.2)*;

4° un bâtiment appartenant au gouvernement du Canada ou à celui du Québec ou à un organisme relevant de l'un ou l'autre de ces gouvernements;

5° un bâtiment pour lequel une aide financière continue est versée par le gouvernement du Canada ou par celui du Québec dans le cadre d'un Programme de logement social;

6° un bâtiment pour lequel une aide financière a été versée par la Ville au cours des trois dernières années dans le cadre du présent règlement;

7° un bâtiment admissible au « Programme visant la protection, la transmission et la mise en valeur du patrimoine culturel à caractère religieux » du ministère de la Culture et des Communications du Québec.

Malgré ce qui est prévu au 4° paragraphe du premier alinéa, le présent programme s'applique à un immeuble appartenant à l'un des gouvernements qui est vendu à un propriétaire privé.

3. Dans le présent règlement, à moins que le contexte n'indique un sens différent, on entend par :

« **immeuble admissible** » : un immeuble inscrit dans la liste ci-après-retrouvé à l'annexe I, appartenant à des propriétaires privés et possédant un intérêt patrimonial qui se définit comme un bien immobilier au sens du *Code civil du Québec (RLRQ, chapitre CCQ-1991)* construit avant le 31 décembre 1975 (inclusivement) et qui correspond obligatoirement à l'une des deux conditions suivantes :

1° il bénéficie d'une mesure de protection attribuée en vertu de la *Loi sur le patrimoine culturel (RLRQ., c. P-9.002)* par une municipalité (immeuble patrimonial cité ou immeuble situé dans un site ou dans un immeuble patrimonial cité), par la ministre de la Culture et des Communications (immeuble patrimonial classé ou immeuble situé dans un immeuble ou dans un site patrimonial classé) ou par le gouvernement (immeuble situé dans un site patrimonial déclaré);

2° son intérêt patrimonial est reconnu comme supérieur ou exceptionnelle dans un inventaire effectué pour la municipalité et qui est également visé par une mesure d'encadrement de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, notamment un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

« **bâtiment complémentaire** » : un bâtiment, rattaché au bâtiment principal, qui est situé sur le même immeuble que ce dernier et utilisé seulement pour un usage complémentaire à l'usage principal;

« **bâtiment vétuste** » : un bâtiment qui, à la suite d'une inspection, est jugé irrécupérable, impropre ou incompatible avec son environnement;

« **bien patrimonial immobilier** » : un bâtiment qui possède un statut juridique donné en vertu de la *Loi sur le patrimoine culturel (RLRQ., c. P-9.002)*;

« **domaine public** » : l'ensemble des immeubles de la Ville, à l'exception de son domaine privé;

« **façade** » : un mur extérieur d'un bâtiment faisant face à une rue;

(supprimée)

« **responsable de la gestion du Programme** » : la Direction de l'aménagement et du développement urbain;

« **restauration patrimoniale** » : la restauration effectuée conformément aux objectifs et critères contenues dans le « plan de conservation du site patrimonial de Trois-Rivières » et dans les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA); et aux recommandations contenues dans les fiches typologiques et dans l'inventaire architectural s'appliquant pour chacun des immeubles préparés par la Ville et le ministère de la Culture et des Communications du Québec, ci-après appelé « ministère »;

La restauration implique la remise en état ou le remplacement des composantes d'origine ou anciennes d'un bâtiment avec des matériaux et des savoir-faire traditionnels. La préservation implique l'entretien non-destructif des diverses composantes d'origine ou anciennes du bâtiment afin de les maintenir en bon état de conservation;

« **travaux admissibles** » : les travaux énumérés à l'article 8 qui sont exécutés par un entrepreneur détenant une licence appropriée délivrée par la Régie du bâtiment du Québec et comprenant les matériaux et la main-d'œuvre fournis par l'entrepreneur; les travaux énumérés à l'article 9 exécutés par les professionnels ou experts des disciplines concernées.

« **statut juridique** » : un immeuble désigné par un statut particulier attribué en vertu de la *Loi le patrimoine culturel (RLRQ., c. P-9.002)* ou situé à l'intérieur du « site patrimonial déclaré de Trois-Rivières » délimité sur l'annexe II, ou des sites patrimoniaux classé ou cité délimité sur les annexes II à VI;

« **plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)** » : les parties du territoire de la ville qui apparaît en gris sur l'annexe VII à XI.

2020, c. 152, a. 2.

CHAPITRE II

RÉPARTITION BUDGÉTAIRE

4. Les crédits alloués à ce Programme pour les travaux de restauration du patrimoine immobilier de propriété privée sont financés à 40 % par la Ville et 60 % par le ministère, et sont répartie comme suit :

1° 90% pour les travaux de restauration et de préservation d'immeubles patrimoniaux.

2° 10% pour les interventions d'acquisition de connaissance concernant des immeubles patrimoniaux.

2020, c. 152, a. 3.

5. La Ville peut modifier la répartition des sommes mentionnées à l'article 4 à condition d'avoir préalablement obtenu l'autorisation du ministère.

CHAPITRE III

ADMISSIBILITÉ ET CALCUL DE LA SUBVENTION

6. Des travaux admissibles ne peuvent être effectués avant l'approbation de la subvention.

Seul le coût réel des travaux admissibles est considéré aux fins de calcul de la subvention.

Le coût réel des travaux équivaut à leur valeur marchande. Au besoin, le responsable de la gestion du Programme pourra demander au requérant une deuxième soumission pour la réalisation des travaux.

2020, c. 152, a. 4.

J. L.

Y. T.

Lorsqu'un bâtiment a subi un incendie avant ou pendant l'exécution des travaux, le coût des travaux admissibles est diminué du montant de l'indemnité d'assurance reçue par le propriétaire à l'égard des travaux admissibles au Programme.

Si le bâtiment n'est pas assuré contre l'incendie ou si le montant de cette indemnité ne peut être identifié, la Ville déduira du coût des travaux admissibles le montant des dommages causés par l'incendie, tel qu'évalué par un expert en sinistre de son choix.

7. Est admissible à une subvention pour la restauration ou la préservation d'un immeuble patrimonial, tout propriétaire d'un immeuble admissible, aux conditions suivantes :

1° avoir complété un formulaire de demande d'aide financière;

2° avoir demandé et obtenu une autorisation d'effectuer des travaux de la part du ministère pour les immeubles patrimoniaux classés, les immeubles situés dans un site patrimonial classé ou déclaré et ceux situés dans une aire de protection;

3° avoir demandé et obtenu une autorisation du conseil municipale pour les immeubles assujetti à un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

4° avoir demandé et obtenu un permis de rénovation de la part de la Ville;

5° effectuer des travaux de restauration conformes aux objectifs du programme.

8. Les travaux de restauration et de préservation admissibles sont les suivants :

1° la restauration et préservation des parements des murs extérieurs, dont les parements de bois, de briques et de pierres et certains parements comme la tôle embossée et le terracotta ainsi que la restauration et préservation des crépis et des autres enduits;

2° la restauration et préservation des ouvertures, dont les portes et les contre-portes, les fenêtres et contre-fenêtres ainsi que la restauration et la préservation des lucarnes, des chambranles, des contrevents et des persiennes;

3° la restauration et préservation des couvertures, dont les couvertures traditionnelles en bardeaux de bois, en cuivre, en ardoise et en tôle à assemblage de type traditionnel ainsi que la restauration et la préservation des barrières à neige, des gouttières et des descentes pluviales, à l'exception des revêtements couvrant les toits plats ainsi que les revêtements de toiture en bardeaux d'asphalte;

4° la restauration et préservation des éléments d'ornementation, comprenant notamment les boiseries, les moulurations, les corniches, les frises, les larmiers, les chaînes d'angles et les pilastres;

5° la restauration et préservation des éléments en saillie, notamment les galeries, les vérandas, les balcons, les perrons, les garde-corps et les tambours ainsi que la restauration et préservation des escaliers extérieurs, dont les marches, les contremarches, les limons et les garde-corps;

6° la consolidation, la restauration et la préservation des cheminées en maçonnerie, des fondations et des murs porteurs en bois ou en maçonnerie de brique ou de pierre;

7° la consolidation, la restauration et la préservation des murs d'enceinte en maçonnerie, en pierre ou brique;

8° la consolidation, la restauration et la préservation des clôtures en fer ornemental;

9° la consolidation, la restauration et la préservation des vestiges architecturaux ou archéologiques hors sol;

10° la restauration et préservation des éléments situés à l'intérieur d'un immeuble patrimonial classé ou cité qui sont visés par la mesure de protection;

11° la réparation des effets d'un acte de vandalisme, dont le retrait de graffiti;

12° le retrait d'une composante mal intégré à un bâtiment et dépréciant son intérêt patrimonial;

13° le retrait d'un matériau dans le but d'apprécier la structure du bâtiment.

2020, c. 152, a. 5.

9. Les travaux d'acquisition de connaissance admissibles sont ceux exécutés pour :

1° les carnets de santé ou audits techniques et les plans et devis produits par les experts des disciplines concernées (architecture, ingénierie de structure, etc.) précisant l'état général du bâtiment (incluant l'état de conservation de ses différentes composantes) avant la réalisation de travaux de restauration, ainsi que les interventions requises, leurs coûts et l'urgence pour chacune des conditions observées;

2° toute étude spécifique professionnelle complémentaire au carnet de santé ou à l'audit technique permettant d'établir un juste diagnostic des conditions existantes (caractérisation d'amiante, caractérisation des sols, rapport de structure, etc);

3° les rapports et interventions archéologiques directement associés aux travaux admissibles;

4° les consultations auprès d'architecte ou d'organismes offrant des services-conseils en restauration patrimoniale et disposant d'une entente avec la Ville.

2020, c. 152, a. 6.

10. Le montant de la subvention relative à la restauration ou à la préservation d'immeubles patrimoniaux de propriété privée admissibles représente :

1° 60 % du coût réel des travaux admissibles pour la restauration et la préservation des éléments caractéristiques de l'immeuble;

2° 75 % du coût réel des travaux admissibles pour la restauration des portes, des fenêtres et du revêtement de la toiture réalisés avec des matériaux traditionnels.

2020, c. 152, a. 7.

11. Le montant de la subvention relative à l'acquisition de connaissance concernant des immeubles patrimoniaux de propriété privée représente 70% des coûts réels admissibles, sans excéder 25 000\$, à l'exception du montant de la subvention pour des consultations auprès d'architecte ou d'organismes offrant des services-conseils en restauration patrimoniale et

disposant d'une entente avec la Ville qui représente 75 % des coûts réels admissibles, sans excéder 25 000\$.

2020, c. 152, a. 8.

12. Le montant maximum total de la subvention relative à la restauration ou à la préservation d'immeubles patrimoniaux de propriété privée et pour l'acquisition de connaissance ne peut excéder 250 000,00\$.

(supprimé)

2020, c. 152, a. 9.

13. Le cumul des subventions gouvernementales de toutes sources et de la subvention municipale ne peut excéder 80 % du coût total des travaux réalisés.

CHAPITRE IV

ENGAGEMENTS DU PROPRIÉTAIRE

14. Le propriétaire ne peut débiter les travaux visés par la subvention avant que celle-ci ne soit approuvée.

Le premier alinéa n'a pas pour objet de limiter l'application d'autres dispositions réglementaires en vertu desquelles des travaux doivent être exécutés sans délai lorsqu'un bâtiment présente une condition dangereuse pour la sécurité des occupants ou du public ou pour sa conservation. Une autorisation (permis) donnée par la Ville pour l'exécution de tels travaux ne doit pas être considérée comme une présomption du droit d'obtenir une subvention à leur égard en vertu du présent Programme.

Le propriétaire à qui une subvention a été consentie en vertu du présent Programme doit commencer les travaux dans les trois mois de la date de l'approbation de la subvention, les poursuivre avec diligence et les compléter dans les 12 mois de cette date.

À la demande du propriétaire, le responsable de la gestion du Programme peut accorder une prolongation de ces délais. Il doit confirmer, par écrit, la période de prolongation qu'il autorise et indiquer la date à laquelle les travaux devront commencer ou être complétés.

À défaut, par un propriétaire, de respecter les délais et les conditions prévus au présent Programme, il perd son droit de recevoir cette subvention et il doit, le cas échéant, rembourser à la Ville les sommes qu'il a reçues en vertu du Programme.

15. Lorsqu'un immeuble faisant l'objet d'une subvention est cédé, le nouveau propriétaire bénéficie des mêmes droits et privilèges que l'ancien propriétaire à l'égard de celle-ci et il est tenu aux mêmes obligations. Le propriétaire-vendeur est tenu d'aviser la Ville avant l'aliénation de l'immeuble.

CHAPITRE V

ADMINISTRATION DU PROGRAMME

SECTION I

PRÉSENTATION ET TRAITEMENT D'UNE DEMANDE

16. Le responsable de la gestion du Programme peut exiger du propriétaire la présentation de tout document requis à sa bonne application.

17. Le responsable de la gestion du Programme peut effectuer les inspections qu'il juge nécessaires en vue de la bonne application du Programme. La Ville ne doit pas être considérée comme maître d'œuvre ou surveillant de chantier, ni comme approuvant la qualité des travaux exécutés.

18. Tout propriétaire qui désire se prévaloir des dispositions du Programme doit remplir et signer le formulaire d'inscription et joindre à sa demande les documents suivants :

1° un document établissant, le cas échéant, le mandat de toute personne agissant en son nom;

2° une description sommaire des travaux à être exécutés ou des plans et devis établissant la nature et le coût approximatif des travaux et, lorsque des modifications significatives sont prévues à l'enveloppe extérieure du bâtiment, des plans ou croquis démontrant ces interventions;

3° tout autre document pertinent à l'étude de sa requête.

19. Le responsable de la gestion du Programme étudie la demande du propriétaire en respectant la procédure établie et en s'assurant que les exigences qui y sont formulées sont respectées.

Aux fins du présent programme, les propriétaires des immeubles admissibles seront tous avisés par courrier de sa nature et des procédures afin d'y avoir accès et déposer une demande de subvention. Le responsable de la gestion du Programme tient un registre des demandes de subvention et traite les demandes sur la base du premier arrivé premier servi jusqu'à épuisement des fonds qui y sont alloués.

Le projet soumis doit être conforme aux dispositions des règlements d'urbanisme, du plan d'urbanisme et du présent Programme.

Les plans et devis et la description des travaux soumis par le propriétaire sont vérifiés par le responsable de la gestion du Programme qui établit une liste sommaire des travaux admissibles.

Le propriétaire doit soumettre, dans les 30 jours de l'approbation de sa demande, une soumission préparée par un entrepreneur détenant une licence appropriée de la Régie du bâtiment du Québec.

SECTION II

VERSEMENT DE LA SUBVENTION

20. La subvention est versée au propriétaire et avant de la toucher, le propriétaire doit :

1° avoir obtenu de la Ville le permis de construction requis pour l'exécution des travaux et le cas échéant l'autorisation du ministère;

2° fournir, au responsable de la gestion du Programme, une preuve que les travaux ont été exécutés par un entrepreneur détenant une licence appropriée de la Régie du bâtiment du Québec et que les matériaux ont été fournis par ledit entrepreneur;

3° compléter les travaux conformément au Programme en vertu duquel ils ont été autorisés et à l'intérieur du délai prévu pour leur réalisation.

21. La subvention est versée entièrement à la date de la fin des travaux.

22. Le montant de la subvention indiqué à titre provisoire lors de l'approbation constitue l'engagement financier de la Ville et fait l'objet, le cas échéant, d'un ajustement si le coût des travaux est moins élevé que prévu.

SECTION III

DROITS EXIGIBLES POUR LE TRAITEMENT D'UNE DEMANDE

23. La personne qui demande une subvention dans le cadre du Programme doit acquitter les frais exigibles fixés aux articles 24 et 25.

Ces frais ne sont pas remboursables.

Ils incluent la taxe sur les produits et services (T.P.S.) et la taxe de vente du Québec (T.V.Q.).

24. Les frais exigibles pour l'ouverture d'un dossier sont de 100,00 \$ et lors du paiement, au moment du dépôt de la demande, faute de quoi celle-ci n'est pas considérée. Ils comprennent, notamment, la préparation de la demande, une inspection sommaire du bâtiment visé et une vérification de l'admissibilité de celui-ci.

25. Les frais exigibles pour l'administration et le suivi du dossier découlant d'une demande acceptée sont de 400,00 \$ pour un dossier de restauration du patrimoine immobilier et acquittés au moment où la demande est acceptée, faute de quoi la personne qui l'a déposée est réputée s'être désistée.

Ces frais comprennent, notamment, l'analyse des soumissions demandées pour les travaux envisagés, la préparation des documents administratifs pertinents, les services-conseil et la préparation, si requise, d'un croquis du projet, une inspection intermédiaire du bâtiment, une inspection finale de celui-ci et le versement de la subvention.

26. Tous les frais sont acquittés, au moyen d'un chèque payable à l'ordre de la Ville ou de monnaie ayant cours légal lors du paiement.

CHAPITRE VI

DISPOSITIONS FINALES

27. Les annexes I à XI, font partie intégrante du présent règlement comme si elles étaient ici reproduites au long.

2020, c. 152, a. 10.

28. Le présent règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

Édicté à la séance du Conseil du 18 février 2020.

M. Jean Lamarche, maire

M^e Yolaine Tremblay, greffière

ANNEXE I

LISTE DES IMMEUBLES PATRIMONIAUX

(Article 3)

MATRICULE	ADRESSE	VALEUR PATRIMONIALE	MESURE DE PROTECTION*	STATUT JURIDIQUE	DÉNOMINATION
6228490602	Acadie (rang de l'), 4291	Supérieure	PIIA VS		
8238107461	Ancêtres (rue des), 131	Supérieure	PIIA PDA		
8238106966	Ancêtres (rue des), 135	Supérieure	PIIA PDA		
8238106273	Ancêtres (rue des), 139	Supérieure	PIIA PDA		
8238105481	Ancêtres (rue des), 151	Supérieure	PIIA PDA		
8238104887	Ancêtres (rue des), 155	Supérieure	PIIA PDA		
8238104094	Ancêtres (rue des), 159	Supérieure	PIIA PDA		
7734900853	Bellefeuille (rue), 1610	Supérieure	PIIA CV	Bien patrimonial cité	Édifice Lampron
7834617153	Bonaventure (rue), 115-133	Supérieure	PIIA CV	Aire de protection manoir Boucher-De Niverville	
7834628601	Bonaventure (rue), 144-146	Supérieure	PIIA CV	Aire de protection manoir Boucher-De Niverville	Maison du Docteur-Godin
7834615063	Bonaventure (rue), 149-159	Supérieure	PIIA CV	Aire de protection manoir Boucher-De Niverville	Maison du Docteur J.-H.-Choquette
7834614269	Bonaventure (rue), 165	Supérieure	PIIA CV	Aire de protection manoir Boucher-De Niverville	
7834613274	Bonaventure (rue), 171-173	Supérieure	PIIA CV	Aire de protection manoir Boucher-De Niverville	
7834612179	Bonaventure (rue), 181-185	Supérieure	PIIA CV	Aire de protection manoir Boucher-De Niverville	Maison Joseph-Alfred-Mongrain
7834624525	Bonaventure (rue), 186-190	Supérieure	PIIA CV	Aire de protection manoir Boucher-De Niverville	
7834610388	Bonaventure (rue), 197	Supérieure	PIIA CV	Aire de protection manoir Boucher-De Niverville	Maison Antoine-Polette
7834623031	Bonaventure (rue), 200-214	Supérieure	PIIA CV	Aire de protection manoir Boucher-De Niverville	
7834621840	Bonaventure (rue), 240	Supérieure	PIIA CV	Aire de protection manoir Boucher-De Niverville	Maison Maurice-Duplessis
7834529933	Bonaventure (rue), 300-302	Supérieure	PIIA CV	Aire de protection manoir Boucher-De Niverville	Ancienne église méthodiste wesleyenne
7834528738	Bonaventure (rue), 322-324	Supérieure	PIIA CV	Aire de protection manoir Boucher-De Niverville	Maison Jules-Caron
7834530909	Bonaventure (rue), 362	Supérieure	PIIA CV	Aire de protection manoir Boucher-De Niverville	Évêché de Trois-Rivières
7834530909	Bonaventure (rue), 362	Exceptionnelle	PIIA CV	Aire de protection manoir Boucher-De Niverville	Cathédrale de l'Assomption
7834339421	Bonaventure (rue), 458	Supérieure	PIIA CV		Imprimerie des Soeurs de l'Immaculée-Conception
7834339421	Bonaventure (rue), 466	Supérieure	PIIA CV		Maison Alexander-Baptist
7834337229	Bonaventure (rue), 490-494	Supérieure	PIIA CV		
7834325973	Bonaventure (rue), 499	Supérieure	PIIA CV		Maison du Docteur-Beaudoin
7834324379	Bonaventure (rue), 511-515	Supérieure	PIIA CV		Maison du Docteur-Jean-Baptiste-Leblanc
7834320392	Bonaventure (rue), 547	Supérieure	PIIA CV		
7834227994	Bonaventure (rue), 573	Supérieure	PIIA CV		
7834231720	Bonaventure (rue), 625-629	Supérieure	PIIA CV		
7231977321	Bostonnais (rue des), 7910	Supérieure	PIIA VS		
7733490646	Brébeuf (rue), 1325	Supérieure	PIIA VS		Église de Sainte-Maguerite-de-Cortone
7734382232	Carmel (boulevard du), 1337-1475	Supérieure	PIIA VS		ancien Pavillon Labrecque
7734382232	Carmel (boulevard du), 1337-1475	Supérieure	PIIA VS		Ancien couvent Notre-Dame des Dominicaines de la Trinité
7735108710	Carmel (boulevard du), 1675-1687	Supérieure	PIIA VS		Collège Lafèche
7735028116	Carmel (boulevard du), 1785	Supérieure	PIIA VS		Monastère des Carmélites

MATRICULE	ADRESSE	VALEUR PATRIMONIALE	MESURE DE PROTECTION*	STATUT JURIDIQUE	DÉNOMINATION
7834805058	Casernes (rue des), 30	Bonne	-	Site patrimonial déclaré de Trois-Rivières	(rattaché au 1180-1186, terrasse Turcotte)
7834804076	Casernes (rue des), 36-44	Supérieure	-	Site patrimonial déclaré de Trois-Rivières	
7834803185	Casernes (rue des), 60	Supérieure	-	Site patrimonial déclaré de Trois-Rivières	
7834811900	Casernes (rue des), 66-82	Supérieure	-	Site patrimonial déclaré de Trois-Rivières	Appartements Laviolette
7834810007	Casernes (rue des), 90	Supérieure	-	Site patrimonial déclaré de Trois-Rivières	Maison De Cotret (1015, rue des Ursulines)
7834533480	Cathédrale (rue de la), 388	Supérieure	PIIA CV		
7834072118	Champflour (rue), 1008-1028	Supérieure	PIIA CV		Edifice Champflour
7734978764	Champflour (rue), 1062-1066	Supérieure	PIIA CV		
7838708481	Charbonnier (rue du), 440	Supérieure	PIIA VS		Église de Saint-Odilon
7834882702	Commissaires (rue des), 550	Supérieure	PIIA H		Ancienne église de Sainte-Cécile
7834760604	Commissaires (rue des), 767	Supérieure	PIIA CV		Maison Bédard
8137606084	Denis-Caron (rue), 10-12	Supérieure	PIIA VS		Maison de la Madone
6939355397	Forges (boulevard des), 10165	Supérieure	PIIA VS		Église de Saint-Michel-Archange
7634574218	Forges (boulevard des), 2850	Supérieure	PIIA VS		Église de Saint-Jean-de-Brébeuf
7534872905	Forges (boulevard des), 3351	Exceptionnelle	-	Bien patrimonial classé	Moulin à vent de Trois-Rivières
7535917358	Forges (boulevard des), 3400	Exceptionnelle	-	Bien patrimonial classé et cité	Mausolée des évêques
7834604940	Forges (rue des), 100-110	Supérieure	PIIA CV		Édifice Loiselle
7834603801	Forges (rue des), 103-111	Supérieure	PIIA CV		
7834506555	Forges (rue des), 268	Supérieure	PIIA CV		Bâtisse Badeaux
7834505570	Forges (rue des), 282-284	Supérieure	PIIA CV		
7834504672	Forges (rue des), 300	Supérieure	PIIA CV		
7834406578	Forges (rue des), 348-356	Supérieure	PIIA CV		
7834406116	Forges (rue des), 355-357	Supérieure	PIIA CV		Bloc Dusseault
7834405117	Forges (rue des), 359-361	Supérieure	PIIA CV		Bloc Dusseault
7834404025	Forges (rue des), 363-369	Supérieure	PIIA CV		Bloc Dusseault
7834119912	Forges (rue des), 574	Supérieure	PIIA CV		
7834700626	Forges (rue des), 68	Supérieure	PIIA CV		
7833698786	Forges (rue des), 75-77	Supérieure	PIIA CV		Édifice Louis-Dassylva
8237372068	Freeman (place), 11	Supérieure	PIIA NDE		
8237278014	Freeman (place), 12	Supérieure	PIIA NDE		
8237274453	Freeman (place), 13	Supérieure	PIIA NDE		
8237363267	Freeman (place), 9	Supérieure	PIIA NDE		
7936542587	Fusey (rue), 40	Supérieure	PIIA VS		
6430404328	Garceau (rang des), 3870	Supérieure	PIIA VS		
7839106876	Guilbert (rue), 730	Supérieure	PIIA VS		Église de Sainte-Bernadette
7834942935	Hart (rue), 725	Supérieure	PIIA CV	Site patrimonial des Ursulines-de-Trois-Rivières	École normale et externat
7834942935	Hart (rue), 725	Supérieure	PIIA CV	Site patrimonial des Ursulines-de-Trois-Rivières	Collège Marie-de-l'Incarnation
7834517686	Hart (rue), 1243	Supérieure	PIIA CV	Aire de protection manoir Boucher-De Niverville	Ancien édifice de la Commission des écoles catholiques
7834558611	Haut-Boc (rue du), 864-870	Supérieure	PIIA CV		
7734157214	Hippodrome (Rue de l'), 1650	Supérieure	PIIA VS		Ancien bureau de la Commission de l'Exposition
7835651796	Jean-Nicolet (rue), 1220	Supérieure	PIIA VS		Édifice de l'Institut de la sécurité
6727379625	Lac-Saint-Pierre (chemin du), 2860	Supérieure	PIIA PDL	Bien patrimonial cité	Maison Dufresne
8137942079	Lacroix (rue), 96	Supérieure	PIIA VS		
7734733063	Lafèche (rue), 1292	Supérieure	PIIA VS		Ancien charnier du cimetière Saint-Louis
7635677642	Laviolette (boulevard), 2855-2977	Supérieure	PIIA VS		Ancien couvent des Soeurs Marie-Réparatrice
7834722110	Laviolette (rue), 101-109	Supérieure	PIIA CV	Aire de protection manoir Boucher-De Niverville	Édifice Le Patrimoine (926-928, rue Notre-Dame Centre)
7834731263	Laviolette (rue), 200	Exceptionnelle	PIIA CV	Bien patrimonial classé	Ancienne prison de Trois-Rivières (200, rue Laviolette)
7834539756	Laviolette (rue), 329	Supérieure	PIIA CV	Aire de protection manoir Boucher-De Niverville	
7834536674	Laviolette (rue), 347	Supérieure	PIIA CV		Ancien hôpital Normand et Cross

MATRICULE	ADRESSE	VALEUR PATRIMONIALE	MESURE DE PROTECTION*	STATUT JURIDIQUE	DÉNOMINATION
7834456201	Laviolette (rue), 543	Supérieure	PIIA CV		
7834455916	Laviolette (rue), 559-561	Supérieure	PIIA CV		
7834452446	Laviolette (rue), 579	Supérieure	PIIA CV		Ancien couvent de l'Assomption
7834357573	Laviolette (rue), 667	Supérieure	PIIA CV		Édifice Bell Téléphone
7834363447	Laviolette (rue), 747	Supérieure	PIIA CV		Maison Berlinguet
7834278016	Laviolette (rue), 849	Supérieure	PIIA CV		
7834381622	Laviolette (rue), 858	Supérieure	PIIA CV		Séminaire de Trois-Rivières
7543036098	Louis-de-France (rue), 1091	Supérieure	PIIA VS		
7443207669	Louis-de-France (rue), 815	Supérieure	PIIA VS		Église de Saint-Louis-de-France
8136146136	Mercier (rue), 55	Supérieure	PIIA VS		Centre communautaire des loisirs Jean-Noël Trudel
7834432826	Niverville (rue), 453	Supérieure	PIIA CV		Jumelée au 455
7834431929	Niverville (rue), 455	Supérieure	PIIA CV		Jumelée au 453
7834330699	Niverville (rue), 538-546	Supérieure	PIIA CV		
7834618424	Notre-Dame Centre (rue), 1258-1260	Supérieure	PIIA CV	Aire de protection manoir Boucher-De Niverville	Édifice Lajoie
7834617812	Notre-Dame Centre (rue), 1266	Supérieure	PIIA CV	Bien patrimonial cité fait partie de l'aire de protection du Manoir Boucher-De Niverville	et 118, rue Radisson - Édifice Ameau
7834609239	Notre-Dame Centre (rue), 1411-1413	Supérieure	PIIA CV		Édifice Balcer
7834608824	Notre-Dame Centre (rue), 1425-1433	Supérieure	PIIA CV		Ancienne Banque nationale
7833696799	Notre-Dame Centre (rue), 1435-1439	Supérieure	PIIA CV		
7833697290	Notre-Dame Centre (rue), 1441-1447	Supérieure	PIIA CV		
7833697275	Notre-Dame Centre (rue), 1457	Supérieure	PIIA CV		Édifice Nap. E. Godin
7833691674	Notre-Dame Centre (rue), 1460	Supérieure	PIIA CV		Bloc Pagé
7833696867	Notre-Dame Centre (rue), 1465	Supérieure	PIIA CV		Édifice P.-V.-Ayotte
7833696142	Notre-Dame Centre (rue), 1481-1503	Supérieure	PIIA CV		Ancien magasin J.-L.-Fortin
7833690752	Notre-Dame Centre (rue), 1500	Supérieure	PIIA CV		Édifice Roy
7833598821	Notre-Dame Centre (rue), 1520-1524	Supérieure	PIIA CV		
7833455975	Notre-Dame Centre (rue), 1851	Supérieure	PIIA CV		
7833455570	Notre-Dame Centre (rue), 1853	Supérieure	PIIA CV		
7833455364	Notre-Dame Centre (rue), 1857	Supérieure	PIIA CV		
7833455060	Notre-Dame Centre (rue), 1861	Supérieure	PIIA CV		
7833454754	Notre-Dame Centre (rue), 1863	Supérieure	PIIA CV		
7833454449	Notre-Dame Centre (rue), 1867	Supérieure	PIIA CV		
7833356827	Notre-Dame Centre (rue), 1892	Supérieure	PIIA CV		Maison Croteau
7833356400	Notre-Dame Centre (rue), 1938	Supérieure	PIIA CV		
7833345495	Notre-Dame Centre (rue), 1940	Supérieure	PIIA CV		
7833345786	Notre-Dame Centre (rue), 1942	Supérieure	PIIA CV		
7833345379	Notre-Dame Centre (rue), 1944	Supérieure	PIIA CV		
7834711489	Notre-Dame Centre (rue), 934-950	Supérieure	PIIA CV	Aire de protection manoir Boucher-De Niverville	Immeuble Spenard
8238402749	Notre-Dame Est (rue), 1039-1041	Supérieure	PIIA VS		
8238776112	Notre-Dame Est (rue), 1441	Supérieure	PIIA VS		Ancien charnier du cimetière de Sainte-Marie-Madeleine
8439382899	Notre-Dame Est (rue), 2821	Supérieure	PIIA VS		
8035897086	Notre-Dame Est (rue), 296	Supérieure	PIIA NDE		
8540009153	Notre-Dame Est (rue), 3151	Supérieure	PIIA VS		
8640265935	Notre-Dame Est (rue), 3751	Supérieure	PIIA VS		
8136205456	Notre-Dame Est (rue), 382	Supérieure	PIIA NDE		
8741350603	Notre-Dame Est (rue), 4391	Supérieure	PIIA VS		
8136539232	Notre-Dame Est (rue), 484	Supérieure	PIIA NDE		
8136662912	Notre-Dame Est (rue), 485	Supérieure	PIIA NDE		
8136647056	Notre-Dame Est (rue), 528	Supérieure	PIIA NDE		Ancien couvent des Soeurs de la Charité d'Ottawa
8136764332	Notre-Dame Est (rue), 566	Supérieure	PIIA NDE		Ancien pensionnat Notre-Dame-du-Cap
8137906235	Notre-Dame Est (rue), 626	Supérieure	PIIA NDE		Presbytère de la basilique Notre-Dame du Cap
8137906235	Notre-Dame Est (rue), 626	Exceptionnelle	PIIA NDE		Ancienne église de Sainte-Marie-Madeleine et annexe
8137906235	Notre-Dame Est (rue), 626	Supérieure	PIIA NDE		Basilique Notre-Dame-du-Cap
8237054854	Notre-Dame Est (rue), 687	Supérieure	PIIA NDE		
8237381343	Notre-Dame Est (rue), 890	Supérieure	PIIA VS		Maison Freeman

MATRICULE	ADRESSE	VALEUR PATRIMONIALE	MESURE DE PROTECTION*	STATUT JURIDIQUE	DÉNOMINATION
6727484237	Notre-Dame Ouest (rue), 11881	Supérieure	PIIA PDL		
6727493369	Notre-Dame Ouest (rue), 11900	Exceptionnelle	PIIA PDL	Bien patrimonial cité	Chapelle funéraire Montour-Mailhot (03)
6727493369	Notre-Dame Ouest (rue), 11900	Supérieure	PIIA PDL		Presbytère de Pointe-du-Lac (02)
6727493369	Notre-Dame Ouest (rue), 11900	Supérieure	PIIA PDL		Église de Notre-Dame-de-la-Visitation
6728006067	Notre-Dame Ouest (rue), 11930	Exceptionnelle	PIIA PDL	Bien patrimonial classé site patrimonial du Moulin-Seigneurial-de-Tonnancour de Pointe-du-Lac	Moulin seigneurial de Tonnancour
6727380312	Notre-Dame Ouest (rue), 11931	Supérieure	PIIA PDL		Ancien couvent des Soeurs oblates de Béthanie
6628702165	Notre-Dame Ouest (rue), 12160-12270	Supérieure	PIIA PDL		Maison Béthanie
6628702165	Notre-Dame Ouest (rue), 12160-12270	Supérieure	PIIA PDL		Cénacle Saint-Pierre
6428089505	Notre-Dame Ouest (rue), 13061	Supérieure	PIIA VS		
7731073429	Notre-Dame Ouest (rue), 4550-4554	Supérieure	PIIA VS		
7731151043	Notre-Dame Ouest (rue), 4621	Supérieure	PIIA VS		
7631846638	Notre-Dame Ouest (rue), 5217	Supérieure	PIIA VS		
7631738577	Notre-Dame Ouest (rue), 5461	Supérieure	PIIA VS		
7631636681	Notre-Dame Ouest (rue), 5776	Supérieure	PIIA VS		
7229144047	Notre-Dame Ouest (rue), 9100-9102	Supérieure	PIIA VS		
7228144266	Notre-Dame Ouest (rue), 9350	Supérieure	PIIA VS		
8238105440	Parc-des-Anglais (rue du), 130	Supérieure	PIIA PDA		Ensemble de six maisons de la rue du Parc-des-Anglais
8238104846	Parc-des-Anglais (rue du), 134	Supérieure	PIIA PDA		Ensemble de six maisons de la rue du Parc-des-Anglais
8238104252	Parc-des-Anglais (rue du), 138	Supérieure	PIIA PDA		Ensemble de six maisons de la rue du Parc-des-Anglais
8238103460	Parc-des-Anglais (rue du), 150	Supérieure	PIIA PDA		Ensemble de six maisons de la rue du Parc-des-Anglais
8238102767	Parc-des-Anglais (rue du), 154	Supérieure	PIIA PDA		Ensemble de six maisons de la rue du Parc-des-Anglais
8238102074	Parc-des-Anglais (rue du), 158	Supérieure	PIIA PDA		Ensemble de six maisons de la rue du Parc-des-Anglais
7340127069	Pins (chemin des), 1191	Supérieure	PIIA VS		Maison Patrick-Noonan
7834602790	Radisson (rue), 143	Supérieure	PIIA CV	Aire de protection manoir Boucher-De Niverville	Maison Charles-Pagé
7834611947	Radisson (rue), 172-176	Supérieure	PIIA CV	Aire de protection manoir Boucher-De Niverville	Maison Hector-Godin
7834610548	Radisson (rue), 188	Supérieure	PIIA CV	Aire de protection manoir Boucher-De Niverville	Maison Vivian-Burrill
7834313897	Radisson (rue), 473	Supérieure	PIIA CV		
7636425922	Récollets (boulevard des), 690	Supérieure	PIIA VS		Église de Saint-Pie-X
7631672478	Richelieu (côte), 355	Supérieure	PIIA VS		Église et monastère de Sainte-Catherine-de-Sienne
8036045281	Rochefort (rue), 80	Supérieure	PIIA VS		Église de Sainte-Famille
7834542944	Royale (rue), 901-907	Supérieure	PIIA CV		
7834530575	Royale (rue), 983-987	Supérieure	PIIA CV		Ancien bâtiment de la Corporation Ouvrière Catholique
7834436789	Royale (rue), 992	Supérieure	PIIA CV		
7540765306	Saint-Alexis (rue), 665	Supérieure	PIIA VS		
7833596523	Saint-Antoine (rue), 119-123	Supérieure	PIIA CV		Ancien hôtel Richelieu
7833595527	Saint-Antoine (rue), 139-141	Supérieure	PIIA CV		
7833594929	Saint-Antoine (rue), 143	Supérieure	PIIA CV		
7834670976	Sainte-Angèle (rue), 647-649	Supérieure	PIIA CV		
7735862848	Sainte-Catherine (rue), 740	Supérieure	PIIA VS		Ancien presbytère de Saint-François-D'Assise
7834949279	Sainte-Cécile (rue), 234	Supérieure	PIIA CV		
7834674929	Sainte-Genève (rue), 720-726	Supérieure	PIIA CV		Maison Robert-Ryan
7834554082	Sainte-Genève (rue), 861	Supérieure	PIIA CV		
7834553175	Sainte-Genève (rue), 865	Supérieure	PIIA CV		
7834358326	Sainte-Genève (rue), 962	Supérieure	PIIA CV		Ancienne école Saint-Patrick
7834084463	Sainte-Julie (rue), 1117-1121	Supérieure	PIIA CV		
7735906132	Sainte-Julie (rue), 1280	Supérieure	PIIA VS		Salle Notre-Dame
7735904155	Sainte-Julie (rue), 1322	Supérieure	PIIA VS		Ancienne école Notre-Dame
7834442508	Sainte-Julie (rue), 493	Supérieure	PIIA CV		
7834444065	Sainte-Julie (rue), 516-524	Supérieure	PIIA CV		
7834349529	Sainte-Julie (rue), 525-527	Supérieure	PIIA CV		
7834443076	Sainte-Julie (rue), 532-540	Supérieure	PIIA CV		
8137424292	Sainte-Madeleine (boulevard), 435	Supérieure	PIIA VS		Église de Sainte-Marie-Madeleine

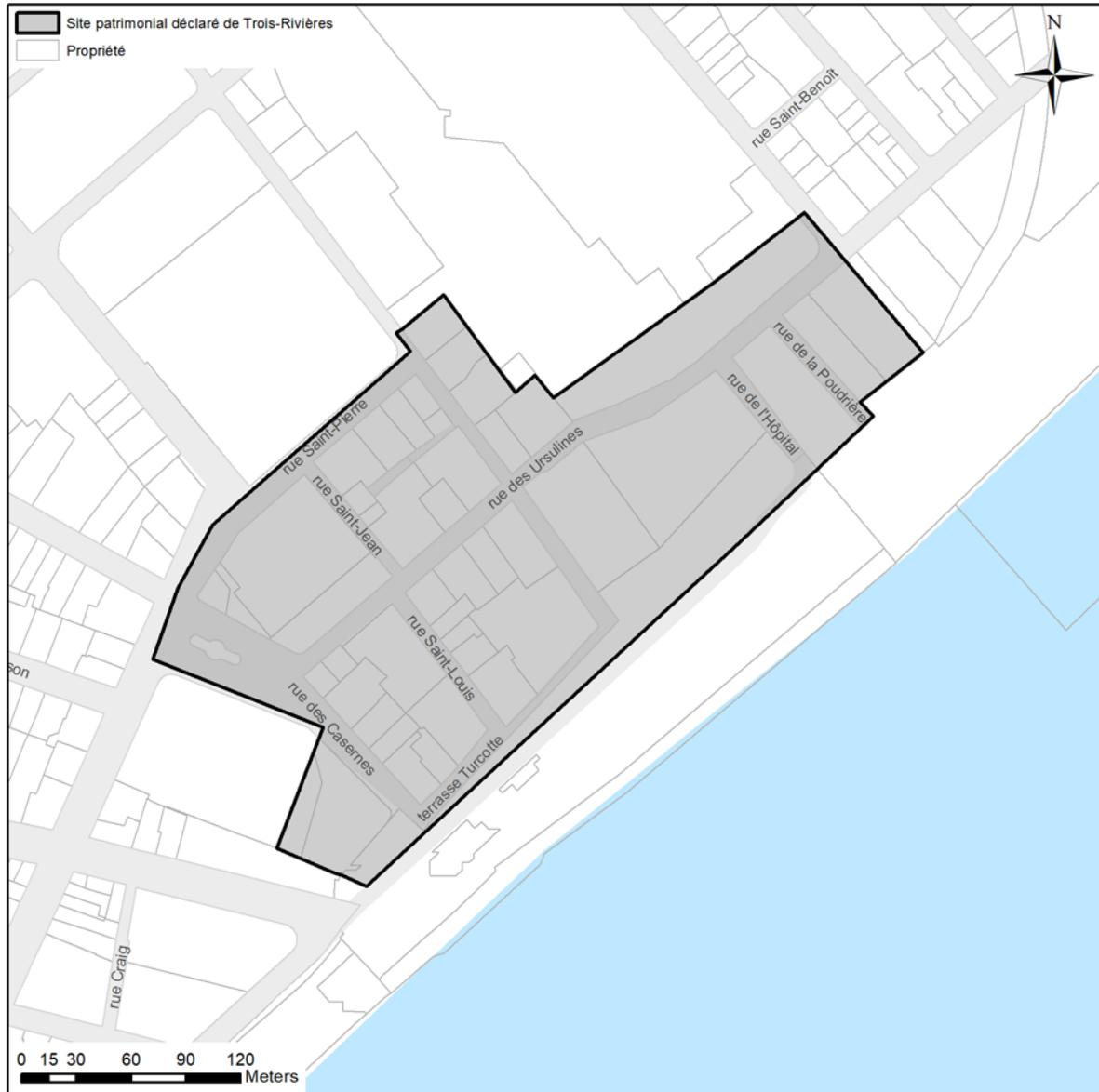
MATRICULE	ADRESSE	VALEUR PATRIMONIALE	MESURE DE PROTECTION*	STATUT JURIDIQUE	DÉNOMINATION
7231643551	Sainte-Marguerite (chemin), 8075	Supérieure	PIIA VS		
7734311813	Sainte-Marguerite (rue), 1513-1515	Supérieure	PIIA VS		Ancienne école Chamberland
7634010580	Sainte-Marguerite (rue), 3305	Supérieure	PIIA VS		
7534818863	Sainte-Marguerite (rue), 3355	Supérieure	PIIA VS		
7533590441	Sainte-Marguerite (rue), 4075	Supérieure	PIIA VS		
7835206640	Saint-François-Xavier (rue), 1046-1060	Supérieure	PIIA CV		École Saint-François-Xavier
7834828865	Saint-François-Xavier (rue), 126-144	Supérieure	-	Site patrimonial déclaré de Trois-Rivières	Maison Saint-François
7835019133	Saint-François-Xavier (rue), 1285	Supérieure	PIIA CV		Église de Notre-Dame-des- Sept-Allégresses
7834826447	Saint-François-Xavier (rue), 135-143	Bonne	-	Site patrimonial déclaré de Trois-Rivières	
7834827482	Saint-François-Xavier (rue), 158	Supérieure	-	Site patrimonial déclaré de Trois-Rivières	
7834826299	Saint-François-Xavier (rue), 174-190	Bonne	-	Site patrimonial déclaré de Trois-Rivières	
7834744548	Saint-François-Xavier (rue), 328-336	Supérieure	PIIA CV		
7834743678	Saint-François-Xavier (rue), 360	Supérieure	PIIA CV		Maison Jean-Normand
7834741884	Saint-François-Xavier (rue), 380	Supérieure	PIIA CV		Maison Fugère
7834750414	Saint-François-Xavier (rue), 400	Supérieure	PIIA CV		Ancienne école des Métiers de Trois-Rivières
7834657435	Saint-François-Xavier (rue), 430-470	Supérieure	PIIA CV		Ancienne école des Métiers de Trois-Rivières
7834570152	Saint-François-Xavier (rue), 690	Supérieure	PIIA CV		
7834477672	Saint-François-Xavier (rue), 732-734	Supérieure	PIIA CV	Bien patrimonial classé	Maison Philippe-Verrette
7833398144	Saint-Georges (rue), 376	Supérieure	PIIA CV		
7834007726	Saint-Georges (rue), 657-665	Supérieure	PIIA CV		
7834812897	Saint-Jean (rue), 146	Supérieure	-	Site patrimonial déclaré de Trois-Rivières	
7834822106	Saint-Jean (rue), 154-156	Bonne	-	Aire de protection manoir Boucher-de Niverville site patrimonial déclaré de Trois-Rivières	
7134197902	Saint-Jean (boulevard), 6875	Supérieure	PIIA VS		
7734669922	Saint-Louis (boulevard), 1193	Supérieure	PIIA VS		Couvent Kermaria des Filles de Jésus
7734675979	Saint-Louis (boulevard), 1237-1239	Supérieure	PIIA VS		
7734683800	Saint-Louis (boulevard), 1241-1243	Supérieure	PIIA VS		
7735337337	Saint-Louis (boulevard), 1765	Supérieure	PIIA VS		ancien presbytère du Très- Saint-sacrement
7735337337	Saint-Louis (boulevard), 1825	Supérieure	PIIA VS		Bâtiment ponctuel d'intérêt
7734840167	Saint-Louis (boulevard), 873-877	Supérieure	PIIA VS		Ensemble conventuel des Soeurs du Précieux-Sang
7834818322	Saint-Louis (rue), 42	Supérieure	-	Site patrimonial déclaré de Trois-Rivières	
7834817732	Saint-Louis (rue), 58-60	Supérieure	-	Site patrimonial déclaré de Trois-Rivières	
7834817242	Saint-Louis (rue), 66-68	Supérieure	-	Site patrimonial déclaré de Trois-Rivières	
8441056185	Saint-Malo (rang), 3370	Supérieure	PIIA VS		
7835758883	Saint-Maurice (boulevard du), 105	Supérieure	PIIA VS		Ancienne station de pompage
7835440453	Saint-Maurice (boulevard du), 340	Supérieure	PIIA CV		Ancien centre administratif de la Shawinigan Water and Power Compagny
7835119605	Saint-Maurice (boulevard du), 835	Supérieure	PIIA CV		Foyer Sainte-Claire
7835006879	Saint-Maurice (boulevard du), 890	Supérieure	PIIA CV		Monastère des Franciscains et chapelle Saint-Antoine
7734996861	Saint-Maurice (boulevard du), 984-990	Supérieure	PIIA CV		Édifice Nassif
6429403812	Saint-Nicolas (rang), 801	Supérieure	PIIA VS		
7834789014	Saint-Paul (rue), 568-572	Supérieure	PIIA H		ancien presbytère de Sainte- Cécile
7835517634	Saint-Paul (rue), 946	Supérieure	PIIA CV		Ancienne école Saint-Paul
7834825461	Saint-Pierre (rue), 833-835	Supérieure	-	Site patrimonial déclaré de Trois-Rivières	
7834824749	Saint-Pierre (rue), 851-853	Supérieure	-	Site patrimonial déclaré de Trois-Rivières	Édifice Labarre
7834823439	Saint-Pierre (rue), 857-859	Supérieure	-	Site patrimonial déclaré de Trois-Rivières	
7834821625	Saint-Pierre (rue), 863-875	Supérieure	-	Site patrimonial des Récollets-de-Trois-Rivières site patrimonial déclaré de Trois-Rivières	
7834718173	Saint-Pierre (rue), 897	Supérieure	-	Aire de protection manoir Boucher-de Niverville site patrimonial déclaré de Trois-Rivières	Ancien couvent des Filles de Jésus

MATRICULE	ADRESSE	VALEUR PATRIMONIALE	MESURE DE PROTECTION*	STATUT JURIDIQUE	DÉNOMINATION
8136451621	Toupin (rue), 132	Supérieure	PIIA VS		
8136022381	Toupin (rue), 35	Supérieure	PIIA VS		Église Saint-Lazare/Maison communautaire Dorval #4230
8136029308	Toupin (rue), 48-50	Supérieure	PIIA VS		Ancien bureau de poste Cap-de-la-Madelaine
7834807085	Turcotte (terrasse), 1160	Supérieure	-	Site patrimonial déclaré de Trois-Rivières	
7834806165	Turcotte (terrasse), 1170-1172	Bonne	-	Site patrimonial déclaré de Trois-Rivières	
7834805058	Turcotte (terrasse), 1180-1186	Supérieure	-	Site patrimonial déclaré de Trois-Rivières	et 30, rue des Casersnes
7834819904	Turcotte (terrasse), 890	Supérieure	-	Site patrimonial déclaré de Trois-Rivières	4, rue Saint-Louis
7934134049	Ursulines (rue des), 603	Supérieure	PIIA CV		Maison George-Baptist
7934039681	Ursulines (rue des), 634	Supérieure	PIIA CV		
7934038267	Ursulines (rue des), 642	Supérieure	PIIA CV		
7934130105	Ursulines (rue des), 653	Supérieure	-	Site patrimonial déclaré de Trois-Rivières	
7934028088	Ursulines (rue des), 669	Supérieure	-	Site patrimonial déclaré de Trois-Rivières	
7934026061	Ursulines (rue des), 693	Supérieure	-	Site patrimonial déclaré de Trois-Rivières	Maison Ritchie
7834930831	Ursulines (rue des), 700-784	Exceptionnelle	PIIA CV	Site patrimonial des Ursulines-de-Trois-Rivières et site patrimonial déclaré de Trois-Rivières	Monastère, chapelle et cimetière des Ursulines
7834930831	Ursulines (rue des), 784	Supérieure	PIIA CV	Site patrimonial des Ursulines-de-Trois-Rivières et site patrimonial déclaré de Trois-Rivières	Aile des dortoirs du monastère des Ursulines
7834920875	Ursulines (rue des), 804-806	Supérieure	PIIA CV		
7834829937	Ursulines (rue des), 834	Exceptionnelle	-	Bien patrimonial classé site patrimonial déclaré de Trois-Rivières	Maison Georges-De Gannes
7834910881	Ursulines (rue des), 835-843	Supérieure	-	Site patrimonial déclaré de Trois-Rivières	
7834827522	Ursulines (rue des), 836	Supérieure	-	Site patrimonial déclaré de Trois-Rivières	Gîte Loïse (111, rue Saint-François-Xavier)
7834826702	Ursulines (rue des), 840-844	Bonne	-	Site patrimonial déclaré de Trois-Rivières	
7834819272	Ursulines (rue des), 849	Supérieure	-	Site patrimonial déclaré de Trois-Rivières	
7834814696	Ursulines (rue des), 852-856	Supérieure	-	Site patrimonial déclaré de Trois-Rivières	Maison Georges-A.-Gouin (130, rue Saint-Jean)
7834817863	Ursulines (rue des), 857-859	Supérieure	-	Site patrimonial déclaré de Trois-Rivières	
7834816052	Ursulines (rue des), 863	Supérieure	-	Site patrimonial déclaré de Trois-Rivières	Ancien club Saint-Louis
7432298241	Walter-Dupont (chemin), 6040	Supérieure	PIIA VS		

ANNEXE II

SITE PATRIMONIAL DÉCLARÉ DE TROIS-RIVIÈRES

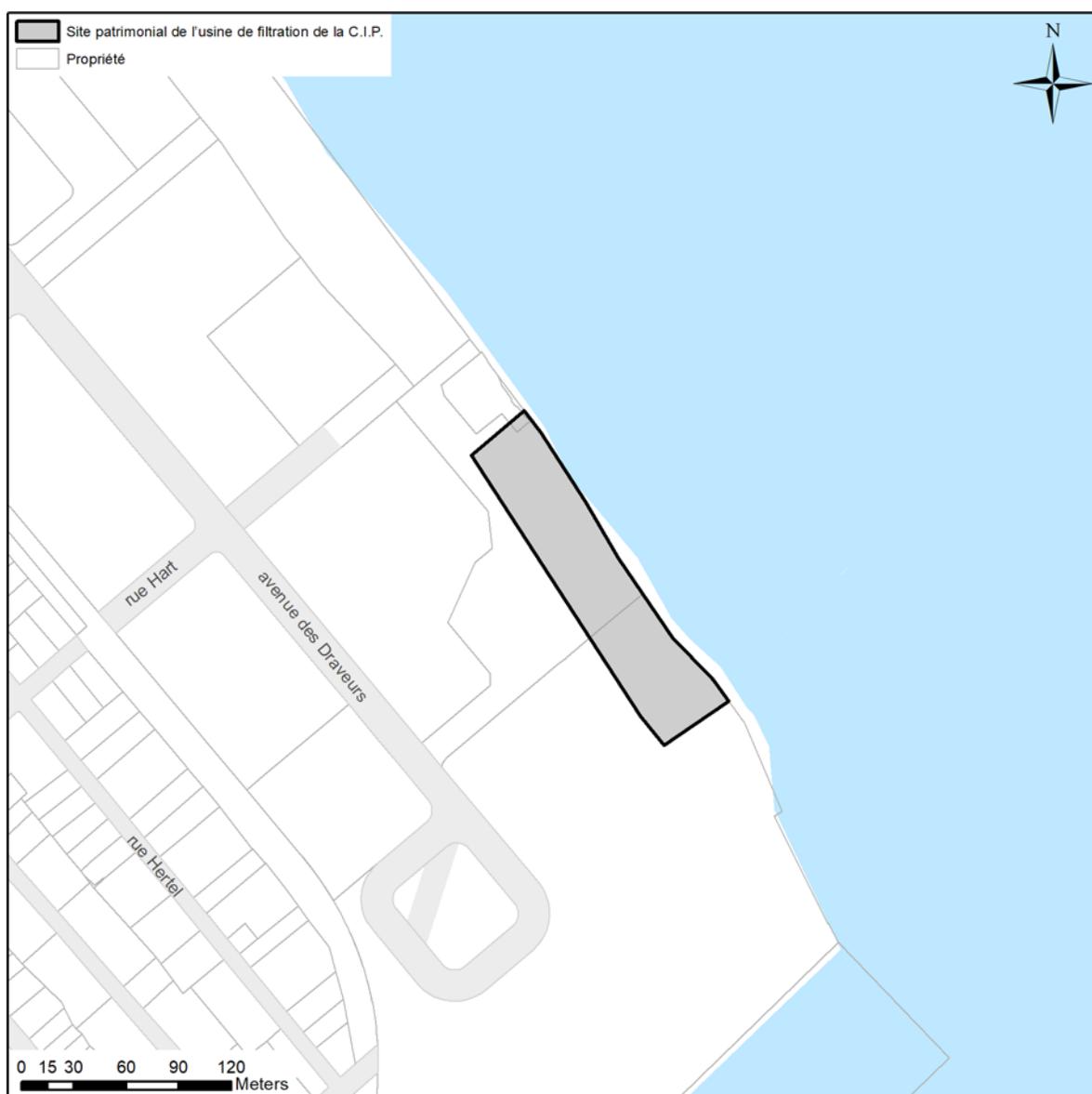
(Article 3)



ANNEXE IV

SITE PATRIMONIAL CITÉ DE L'USINE DE FILTRATION DE LA C.I.P.

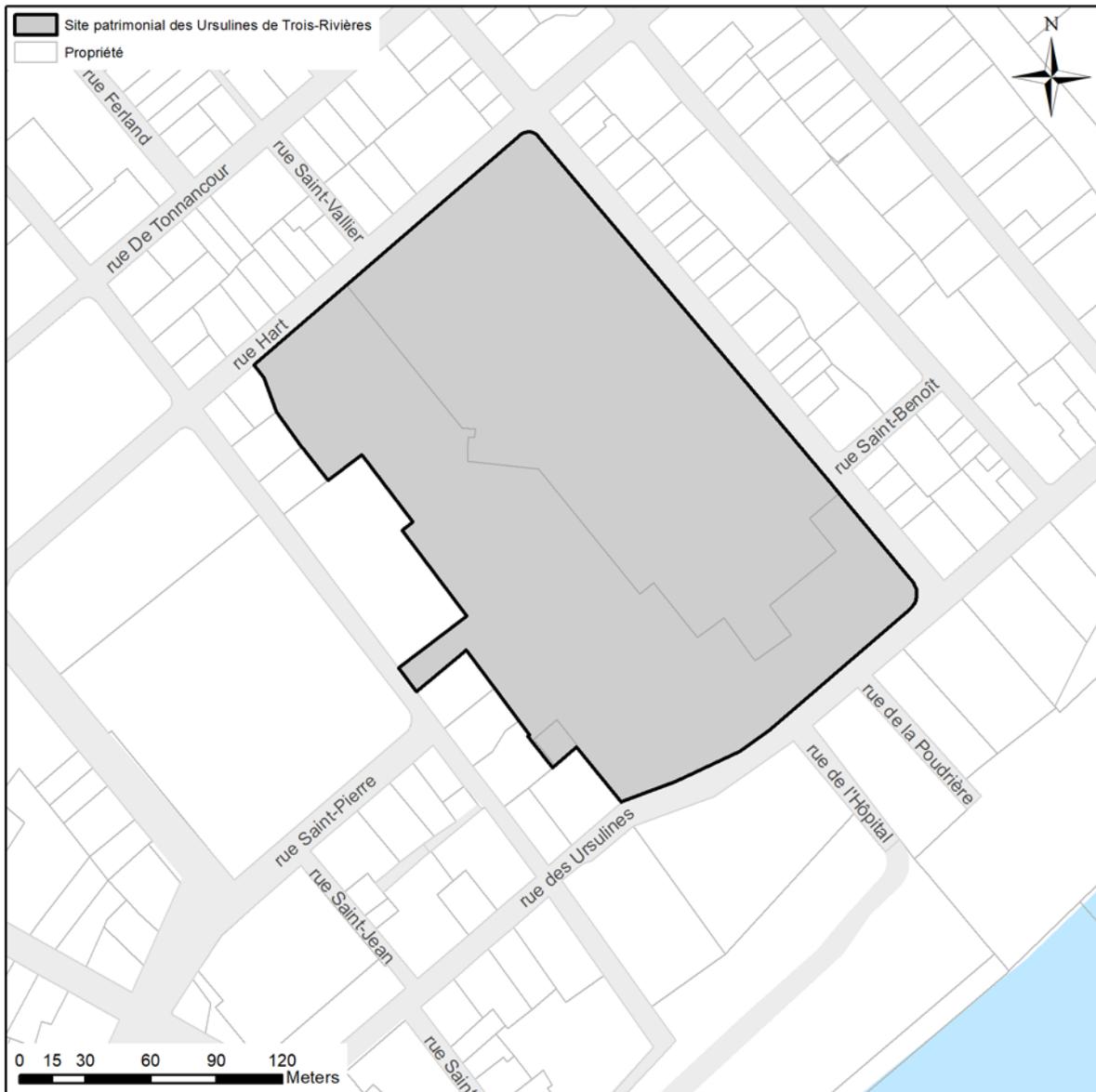
(Article 3)



ANNEXE V

SITE PATRIMONIAL CLASSÉ DES URSULINES DE TROIS-RIVIÈRES

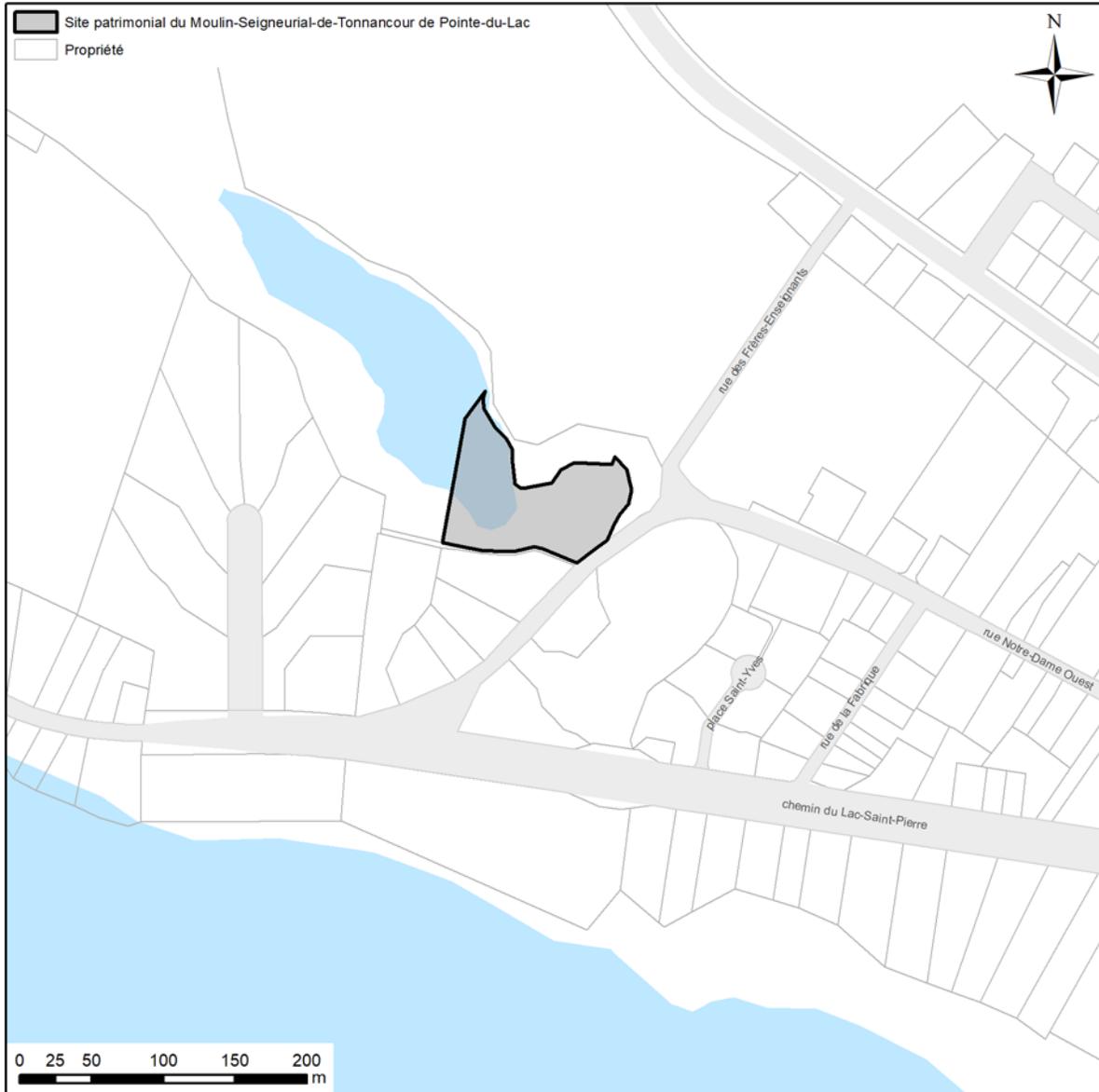
(Article 3)



ANNEXE VI

SITE PATRIMONIAL CLASSÉ
DU MOULIN-SEIGNEURIAL-DE-TONNANCOUR DE POINTE-DU LAC

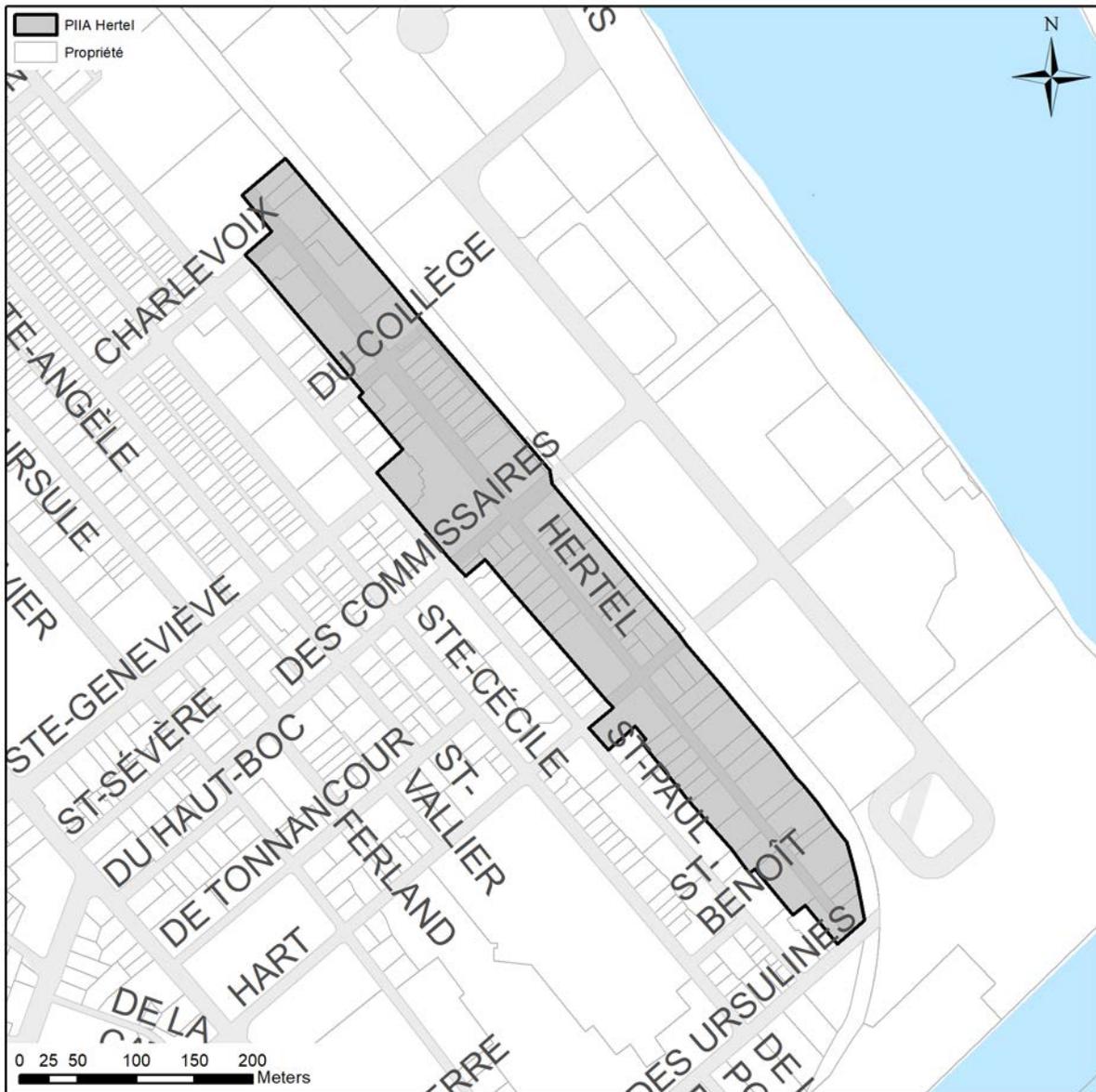
(Article 3)



ANNEXE VII

PÉRIMÈTRE DU PIIA DE LA RUE HERTEL

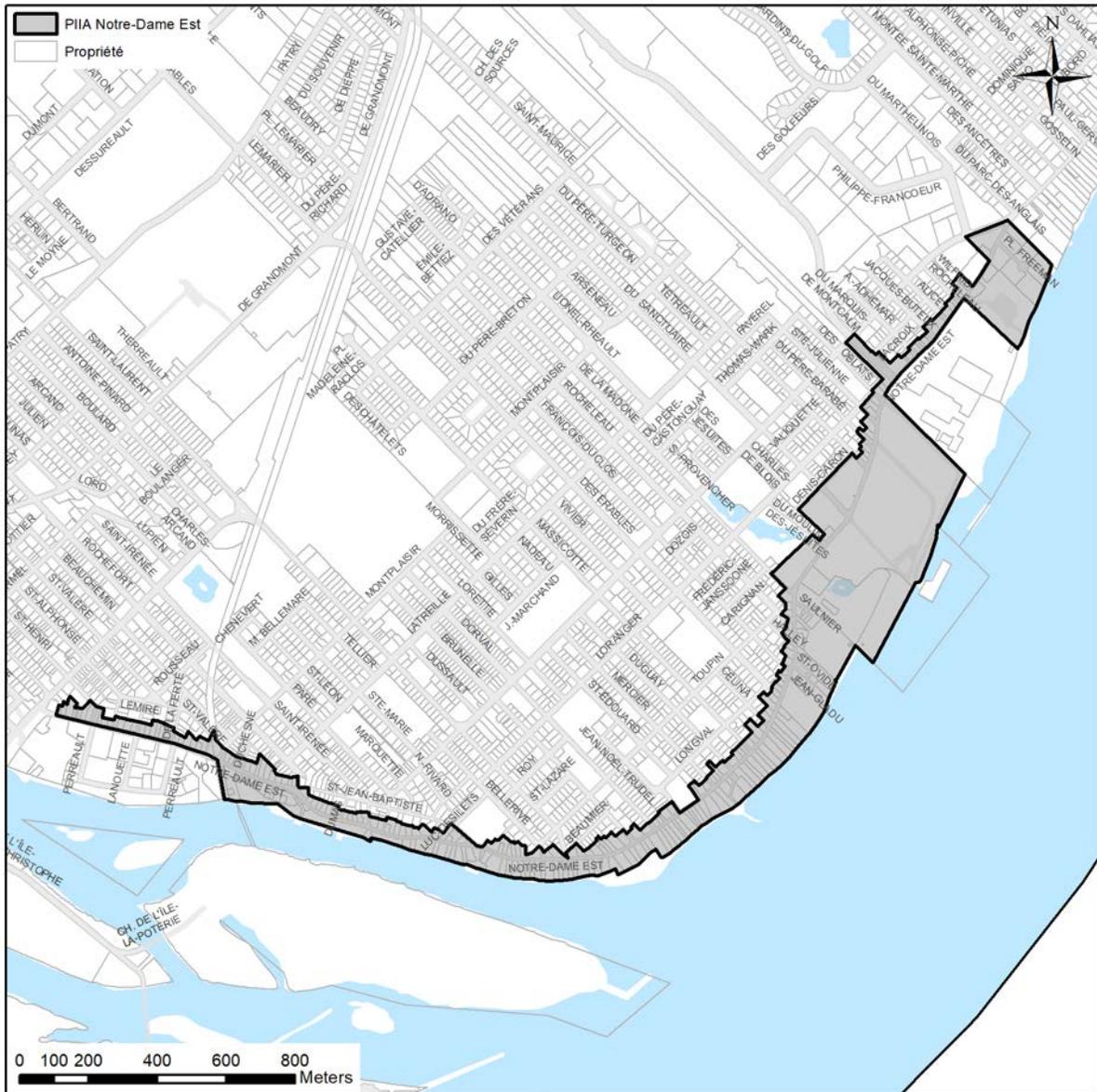
(Article 3)



ANNEXE VIII

PÉRIMÈTRE DU PIIA D'UNE PARTIE DE LA RUE NOTRE-DAME EST

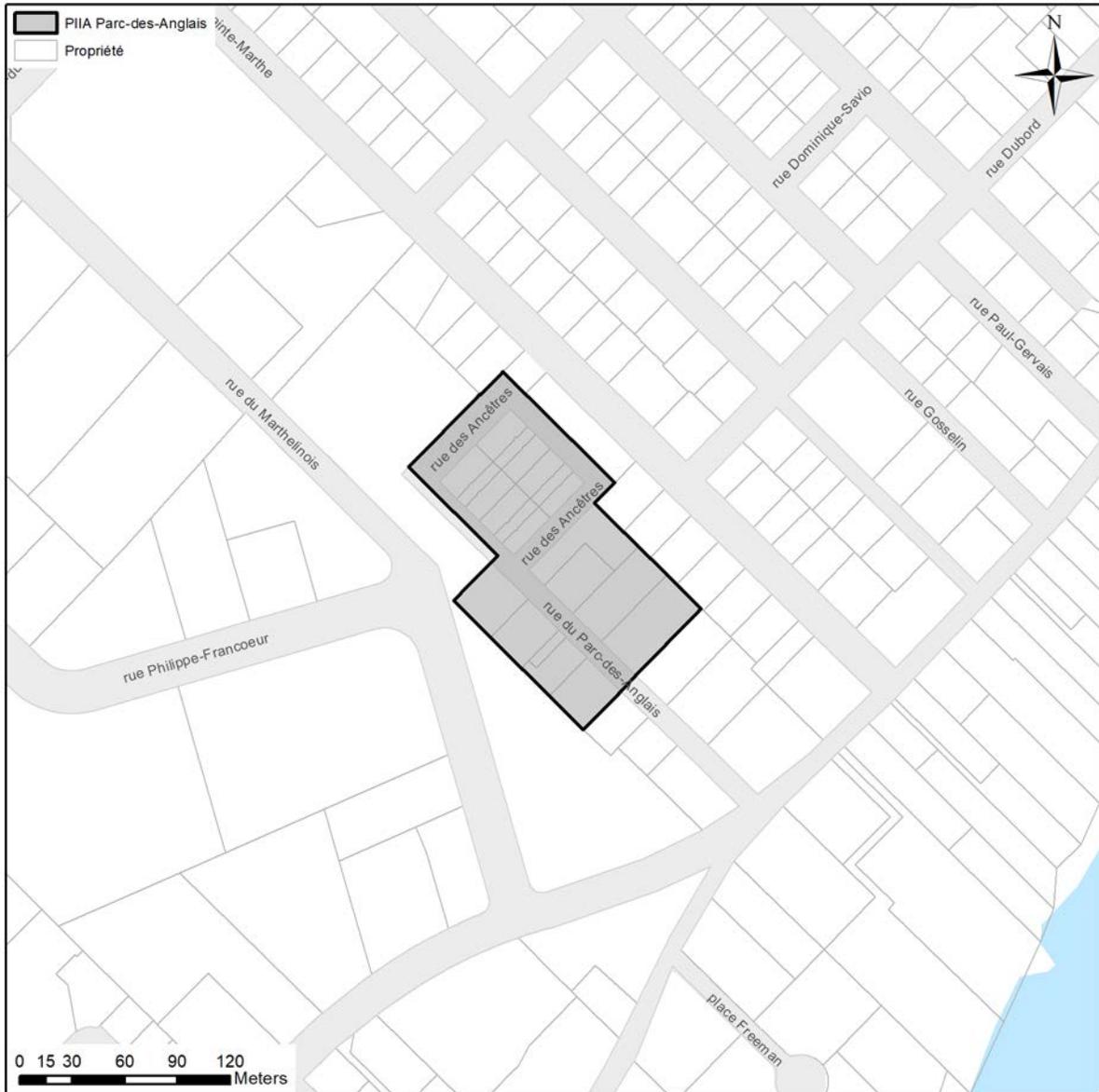
(Article 3)



ANNEXE IX

PÉRIMÈTRE DU PIIA DE LA RUE DES ANCÊTRES ET D'UNE PARTIE DE LA RUE
DU PARC-DES-ANGLAIS

(Article 3)



ANNEXE XII

PÉRIMÈTRE DU PROGRAMME PARTICULIER D'URBANISME (PPU)
DU NOYAU URBAIN CENTRAL

(Article 3)

(Abrogée)

Cette compilation administrative est basée sur les règlements suivants :

2020, chapitre 26
2020, chapitre 152